



# Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Conseil municipal du 2 février 2021



# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b>	<b>P. 2</b>
<b>CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL</b>	<b>P. 3</b>
<b>SITUATION DE LA COLLECTIVITE</b>	<b>P. 8</b>
<b>LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>P. 9</b>
<b>LE BUDGET D'INVESTISSEMENT</b>	<b>P. 17</b>
<b>LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>P. 20</b>
<b>LES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>P. 21</b>
<b>LES ORIENTATIONS 2021</b>	<b>P. 22</b>
<b>ETAT DES INDEMNITES</b>	<b>P. 23</b>

## PREAMBULE

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, la tenue du débat d'orientations budgétaires s'impose entre autres aux communes de plus de 3 500 habitants. Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu, les modalités de publication et de transmission de ce rapport.

### *Article D2312-3*

*A. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :*

*1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.*

*2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.*

*3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*B. – Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :*

*1° A la structure des effectifs ;*

*2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;*

*3° A la durée effective du travail dans la commune.*

*Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.*

*Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.*

*C. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.*

Le Débat d'Orientations Budgétaires a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année à venir. Il précise certains points particuliers comme les grandes dépenses / recettes en fonctionnement, la gestion de la dette, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal mais n'a aucun caractère décisionnel.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de :

- Discuter des grandes orientations du budget,
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires évoque le contexte général économique, affiné jusqu'à l'échelle communale, puis présente la situation de Brissac Loire Aubance, tant en fonctionnement qu'en investissement et les capacités de la commune (Capacité d'Autofinancement, endettement, ratios, etc...).

### Le contexte international

Source : <http://www.insee.fr/>

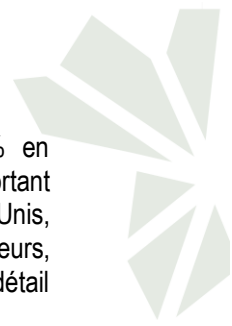
Extraits de la « note de conjoncture – décembre 2020 »

Les mesures de restrictions prises face à la deuxième vague épidémique à l'automne devraient altérer la reprise de l'activité économique au quatrième trimestre en Europe. Les services sont davantage affectés par ces restrictions que la production de biens et la reprise de la consommation entamée pendant l'été devrait notamment subir un coup d'arrêt, en raison de la fermeture des commerces « non essentiels » et des restaurants dans un certain nombre de régions, alors même qu'elle n'avait pas retrouvé son niveau d'avant-crise en Italie et en Espagne. De même, les indicateurs à haute fréquence témoignent d'un nouveau recul de la mobilité au mois de novembre. L'allègement des contraintes sanitaires dans certains pays européens depuis la fin novembre laisse néanmoins entrevoir une reprise de la fréquentation des commerces et transports en cette fin d'année, mais la situation sanitaire reste très incertaine à court terme. L'activité demeure loin de son niveau d'avant-crise en Europe et décrocherait pendant le quatrième trimestre.

Avant le renforcement des restrictions lié à la deuxième vague épidémique, les économies occidentales demeuraient encore affectées par les restrictions mises en place au printemps. L'indice de production industrielle témoigne de cette reprise graduelle par son amélioration progressive (en octobre +3,4 % en Allemagne, +1,6 % en France notamment). Cependant, il se situe encore en deçà de ses niveaux antérieurs à la crise, autour de -5 % en glissement annuel dans les pays suivis, à l'exception de l'Espagne et de l'Italie (respectivement -2,1 % et -2,5 %). Ainsi la production industrielle en octobre apparaissait encore affectée par la première vague épidémique.

La deuxième vague épidémique, par les nouvelles restrictions qu'elle a entraînées au mois de novembre, affaiblirait de nouveau les économies européennes et américaine. Ces restrictions sanitaires, malgré des allègements en décembre, continuent d'amoinrir l'activité dans les principaux pays suivis : en France, les commerces « non essentiels » ont pu rouvrir fin novembre, mais les bars et les restaurants restent fermés. Le confinement anglais a pris fin début décembre, laissant place à un système de zones permettant aussi à certains commerces de rouvrir. En revanche, le secteur de l'hébergement-restauration reste très affaibli, comme en Écosse où un système similaire a été instauré entre fin novembre et le 11 décembre. Alors que le Royaume-Uni a débuté sa campagne de vaccination la semaine passée, l'épidémie semble repartir à la hausse suite à l'allègement des restrictions. Un renforcement des restrictions est aussi mis en place à une échelle régionale en Italie et en Espagne : depuis plus d'un mois, un confinement est en vigueur dans cinq régions italiennes, en plus d'un couvre-feu national. Cette situation devrait se poursuivre du fait d'une situation qui reste préoccupante malgré une légère amélioration des indicateurs sanitaire depuis 10 jours. En Espagne, des confinements ont notamment été instaurés dans les régions de Madrid et de Navarre jusqu'à la mi-décembre. Néanmoins, la virulence du virus baisse et l'Espagne est passée pour la première fois depuis le mois d'août sous la barre des 200 cas pour 100 000 habitants, laissant présager un allègement des mesures à venir. Outre-Rhin, les restrictions en vigueur en novembre se sont quant à elles accentuées : alors que les bars, restaurants et lieux de divertissement étaient fermés, des limitations dans les rassemblements et dans l'accès aux commerces ont été décidées début décembre. La propagation du virus s'intensifiant en Allemagne, le gouvernement fédéral a, par ailleurs, annoncé la fermeture des commerces « non essentiels », des écoles et des crèches à partir du 16 décembre et jusqu'au 10 janvier. Enfin, aux États-Unis, les restrictions sont mises en œuvre localement, et sont moins strictes qu'en Europe. Le nombre de cas quotidiens, d'hospitalisations et de décès se situent désormais à des niveaux record suite aux célébrations de Thanksgiving notamment, suscitant des inquiétudes. Dans le secteur des services, les enquêtes de conjoncture d'IHS Markit dans les services reflètent une activité ralentie en Europe, contrairement aux États-Unis où l'indice PMI a augmenté en novembre, illustrant des mesures moins restrictives outre-Atlantique.

La reprise de la consommation ondoie au gré des mesures de restrictions. Dans les principaux pays occidentaux, l'évolution des ventes au détail sur un an distingue deux groupes de pays (graphique 3) : ceux qui ont rattrapé ou dépassé leur niveau de 2019 (France, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis) et ceux dont le niveau des ventes reste en retrait (Italie, Espagne). En Italie, les ventes au détail ont baissé de 0,6 % en octobre, légèrement inférieures à leur niveau d'avant-crise (-0,6 % en glissement annuel). En Espagne, elles ont légèrement progressé en octobre (+0,6 %) mais se situent toujours sous leur niveau d'il y a un an (-2,1 %). Plus au nord de l'Europe, les niveaux des ventes au détail demeurent depuis



l'été supérieurs à ceux de 2019 et ont même augmenté en octobre (+2,8 % en France, +2,6 % en Allemagne et +1,0 % au Royaume-Uni). Néanmoins, l'écart par rapport à octobre 2019 est le plus important en Allemagne (+7,5 %, contre +5,9 % en France et +5,2% au Royaume-Uni). Au contraire, aux États-Unis, les incertitudes quant à la prolongation des mesures de soutien aux ménages, et en particulier aux chômeurs, pourraient peser sur la consommation, comme en témoigne le léger fléchissement des ventes au détail (+5,7 % en glissement annuel en octobre après +5,9 % en septembre).

Fin novembre, les indicateurs à « haute fréquence » de fréquentation des commerces hors alimentaire et des lieux récréatifs constituent les signaux avancés d'une reprise de la consommation : après une forte baisse liée aux mesures sanitaires, la fréquentation de ces établissements semble s'améliorer depuis la mi-novembre. Le rebond est particulièrement net fin novembre dans les pays sortant de confinement en raison de la réouverture des commerces : en une semaine, cet indicateur a bondi de -52 % à -30 % en France et de -48 % à -36 % au Royaume-Uni. Aux États-Unis, la fréquentation des commerces de détail et lieux récréatifs semblait en légère baisse au mois de novembre, avant les variations attribuables à Thanksgiving à la fin du mois. Les mesures de restrictions concernant les activités « non essentielles » au mois de novembre ont provoqué une chute du nombre de recherches du terme « restaurant » dans tous les pays européens, tombant à des niveaux à peine plus élevés que lors du premier confinement. Seule l'Espagne, en raison de restrictions plus faibles, se situe à un niveau nettement supérieur à celui d'avril (-45 % contre -90 %). En fin de mois, cet indicateur a cessé de diminuer et a même rebondi en Espagne et au Royaume-Uni, stimulé par l'allègement des mesures de restrictions. À l'inverse des pays européens, les États-Unis n'ont pas subi de fermetures généralisées des restaurants, ce qui explique le maintien de cet indicateur autour de -15 % en novembre.

La mobilité, toujours affectée par les restrictions sanitaires, semble s'améliorer en Europe. En Europe et aux États-Unis, l'utilisation des transports évolue en ligne avec les restrictions sanitaires. En France, l'indice de fréquentation des transports publics d'Apple Maps Mobility se reprend, particulièrement depuis la réouverture des commerces « non essentiels » (+17 points entre le 27 novembre et le 5 décembre, graphique 6). Au Royaume-Uni, l'allègement du confinement anglais participe au regain d'utilisation des transports publics début décembre, se rapprochant de ses niveaux du mois d'octobre. En Allemagne et en Espagne, la fréquentation des transports publics paraît moins affectée (inférieure respectivement de 15 % et 20 % par rapport à janvier), avec toutefois des évolutions différentes : elle se stabilise début décembre en Allemagne avec le prolongement des restrictions sanitaires tandis qu'elle s'améliore progressivement depuis début novembre en Espagne. Au sein des principaux pays européens, l'utilisation des transports publics reste la plus affectée en Italie (-60 % par rapport à janvier) mais sa tendance à la baisse semble s'être interrompu fin novembre. Sur la même période, aux États-Unis, la fréquentation des transports a entamé une légère décrue, pour, sous l'effet de l'intensification des restrictions régionales, rejoindre le niveau italien. L'indice de congestion TomTom1 suggère une reprise soutenue de la mobilité dans trois pays d'Europe : la France, le Royaume-Uni et l'Italie (respectivement +11, +5 et +8 points entre mi-novembre et début décembre). Ces trois pays se rapprochent du niveau allemand (31), mais tous demeurent en-dessous de leur niveau d'avant crise de plusieurs points. En Espagne et aux États-Unis, le niveau de congestion demeure faible au mois de novembre, à un niveau relativement stable (autour de 15). En lien avec cette réduction de la mobilité, les déplacements vers les lieux de travail ont diminué fin octobre et début novembre, en particulier dans les pays confinés, et semblent à nouveau augmenter début décembre. En France et au Royaume-Uni, la fréquentation des lieux de travail était relativement stable au mois de novembre (respectivement -30 % et -38 %), mais repart à la hausse depuis l'allègement des restrictions. Dans les autres pays européens, les déplacements vers les lieux de travail présentent une hausse légère et continue depuis la mi-novembre, autour de -15 % en Allemagne, -20 % en Espagne et -30 % en Italie. Avant les congés de Thanksgiving, la fréquentation des lieux de travail demeurait stable aux États-Unis depuis plusieurs mois (-30 %).

***Cette analyse de décembre démontre l'incertitude qui pèse sur les prévisions économiques qui évoluent très rapidement en fonction de l'actualité de la COVID 19. L'incertitude est au rendez-vous pour 2021***

## Le contexte national

Source : <http://www.insee.fr/>

Extraits de la « note de conjoncture – décembre 2020 »



### La fin d'année 2020 reste sous le signe de la crise sanitaire

2020 se termine et restera une année d'une extrême singularité sur le plan de la conjoncture économique. 10 mois après le début du premier confinement, la situation sanitaire demeure le principal déterminant de l'activité. Le deuxième déconfinement qui s'engage est ainsi plus graduel que le premier, compte tenu des incertitudes persistantes sur le développement à court terme de l'épidémie. Néanmoins, comme prévu, l'analyse des montants agrégés de transactions par carte bancaire CB montre que la réouverture fin novembre des commerces « non essentiels » a permis un rebond de la consommation des ménages.

Nos estimations pour le quatrième trimestre 2020 sont donc affinées, pour intégrer tout à la fois les dernières données disponibles et les nouvelles informations sur le rythme prévu de l'allègement des restrictions sanitaires. La consommation des ménages, qui aurait chuté en novembre à 15 % sous son niveau d'avant-crise, comblerait en décembre près des deux tiers de cet écart pour revenir à 6 % sous le niveau du quatrième trimestre 2019. Le contraste entre novembre et décembre serait un peu moins marqué s'agissant du produit intérieur brut (PIB), avec une perte d'activité estimée à 12 % en novembre puis ramenée à 8 % en décembre. Au total sur le dernier trimestre, l'activité retomberait donc à 8 % sous son niveau d'avant-crise (l'écart s'était réduit à 3,7 % au troisième trimestre), soit un recul d'environ 4 % en variation trimestrielle.

L'emploi pâtirait également de ce deuxième confinement : après le rebond vigoureux observé au troisième trimestre (+ 400 000 créations nettes entre fin juin et fin septembre), l'emploi salarié reculerait à nouveau au quatrième trimestre 2020 (- 300 000 prévu). La population active se contracterait également, comme pendant le premier confinement, sous l'effet des difficultés à rechercher un emploi dans ces circonstances. Une nouvelle baisse en trompe-l'œil du taux de chômage serait alors observée (8 % prévu en fin d'année, après 9 % au troisième trimestre) ; en contrepartie, le halo autour du chômage augmenterait fortement.

En 2020, le PIB français a nettement plus baissé que le pouvoir d'achat des ménages

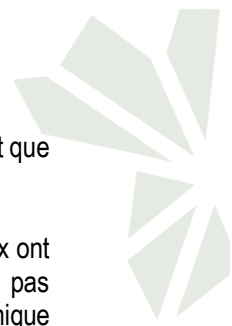
En moyenne annuelle, l'ordre de grandeur du recul du PIB en 2020 est confirmé à - 9 %. Il est intéressant de se pencher sur la décomposition de cette baisse, selon les trois approches du PIB en comptabilité nationale (production, demande, revenu).

L'approche « production » reflète les forts contrastes sectoriels inhérents à la crise actuelle, les pertes d'activité étant largement conditionnées au degré d'exposition de chaque secteur aux mesures d'endiguement sanitaire. Ainsi, le recul de 9 points du PIB sur l'année est surtout un recul des services marchands (contribution de 5 points), en particulier des transports, de l'hébergement-restauration, du commerce et des services aux ménages. La construction, l'industrie et les autres services ont également été affectés, en particulier pendant le premier confinement, avant d'apprendre à « vivre avec le virus » via les protocoles sanitaires et le télétravail.

Selon l'approche « demande », près de 8 points des 9 % de recul du PIB sont liés à la contraction de la demande intérieure et 2 points à celle du commerce extérieur, la contribution des variations de stocks ayant été, en sens inverse, légèrement positive. Tous les principaux postes de la demande se sont bien sûr contractés en 2020 et le recul de la consommation des ménages (laquelle représente plus de la moitié du PIB) pèse lourd dans cette contraction. Mais la consommation des ménages a moins chuté que le PIB, à l'inverse des exportations.

Enfin, l'approche « revenu » traduit les soutiens budgétaires massifs qui ont visé à protéger les revenus et le tissu productif, même si en la matière des disparités existent entre les ménages ou entre les entreprises. Ainsi, en moyenne annuelle, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages ne baisserait « que » de l'ordre de 0,3 % en 2020, et de 0,9 % en le ramenant au nombre d'unités de consommation. Cela traduit notamment le fait que grâce au dispositif de chômage partiel, l'emploi baisserait beaucoup moins que l'activité : entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre 2020, 600 000 emplois salariés (et 700 000 en incluant les non-salariés) seraient détruits, soit 2,3 % du niveau d'avant-crise. Le taux de marge des entreprises perdrait quant à lui près de 4 points en moyenne sur l'année [1]. La plus grande partie des pertes de revenus liées à la crise serait prise en charge par le compte des administrations publiques.





Au moment du premier confinement, l'activité économique française a eu tendance à chuter plus lourdement que dans d'autres pays, mais pour rebondir vivement ensuite

Les comparaisons internationales restent difficiles à plusieurs titres. Tout d'abord, les comptes nationaux ont souvent dû innover pour s'adapter aux singularités de la période actuelle. Or, ces innovations ne sont pas forcément homogènes d'un pays à l'autre. Par ailleurs, la situation sanitaire comme la conjoncture économique demeurent très évolutives. C'est donc plutôt sur le temps long que les comparaisons devront être établies. Néanmoins, les résultats des comptes trimestriels tout comme les données à haute fréquence fournissent d'ores et déjà quelques enseignements.

Il apparaît ainsi que relativement à d'autres pays dont notamment l'Allemagne, la chute d'activité en France a été, à la mi-mars, plus soudaine et de plus grande ampleur. Mais le rebond qui a suivi a, symétriquement, été plus net en France. En particulier, la consommation des ménages y a très vite retrouvé, au début de l'été, un niveau proche de son niveau d'avant-crise. En novembre, l'intensité de l'épidémie a conduit à un reconfinement en France, de manière plus précoce qu'en Allemagne où un durcissement significatif des restrictions a été annoncé pour la mi-décembre.

La crise porte ainsi la marque de son déclencheur sanitaire : à court terme, son calendrier est celui de l'épidémie. À rebours des crises économiques précédentes où l'activité française avait pu avoir tendance à moins baisser pour ensuite rebondir plus lentement que dans d'autres pays, les mouvements ont été, en particulier au printemps, de très grande ampleur en France. Ce sont en effet surtout les services aux ménages qui ont été frappés alors que, lors des crises précédentes, ils avaient pu jouer un rôle d'amortisseur. Même la production des administrations publiques n'a pas été épargnée par la crise, alors qu'elle n'est d'ordinaire que peu sujette aux fluctuations conjoncturelles. En revanche, les puissants soutiens budgétaires publics ont contribué, à l'issue du premier confinement, au rebond économique plus vif qu'attendu.

#### 2021, le temps des remèdes ?

Sur le plan sanitaire comme sur le plan économique, les politiques publiques ont dû en 2020 parer au plus pressé : il s'est agi de prendre des mesures drastiques pour limiter les pertes humaines, tout en tentant économiquement, malgré la bourrasque, de maintenir à flot les ménages et les entreprises.

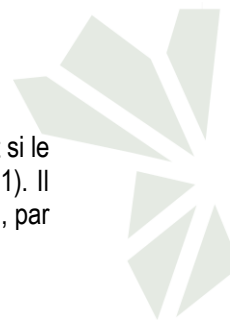
Avec 2021 devrait arriver le temps des remèdes plus pérennes. L'espoir est en particulier que la vaccination permette de juguler l'épidémie et de lever les restrictions qui pèsent sur la vie économique et sociale. Les économies européennes devraient, en parallèle, bénéficier – au-delà des soutiens d'urgence – des différents plans de relance préparés ces derniers mois.

À court terme néanmoins, la situation sanitaire continuera de faire l'objet d'une vigilance accrue et il est possible que pendant quelques mois encore la reprise ondoie au gré des mesures de restrictions. Par ailleurs d'autres aléas, dont notamment les modalités du Brexit, sont susceptibles d'affecter les prévisions.

Nous faisons l'hypothèse d'une stabilisation progressive de la situation sanitaire, qui permettrait d'ici juin de retrouver une activité économique proche de celle observée pendant l'été dernier. Notre scénario s'appuie, entre autres, sur les anticipations exprimées par les entreprises dans l'enquête Acemo-Covid. Le PIB rebondirait ainsi de + 3 % au premier trimestre 2021, puis de + 2 % au deuxième. L'activité en juin 2021 ne serait ainsi plus « que » 3 % sous son niveau d'avant-crise. L'« acquis de croissance [2] » annuelle s'élèverait mi-2021 à 6 %. Ce chiffre est élevé mais il reflète surtout le point très bas que constitue 2020. En parallèle, l'inflation, quasi nulle fin 2020, se redresserait d'ici juin 2021.

La chronique au mois le mois de la reprise économique demeure néanmoins incertaine d'ici la mi-2021, le risque d'un nouvel emballement épidémique faisant peser une épée de Damoclès au-dessus des activités les plus susceptibles d'être bridées par les mesures d'endiguement, activités qui représentent tout de même environ 10 % du PIB français.

1. Cette baisse serait en partie liée au fait qu'en 2019, le dernier versement du CICE au titre de l'année 2018 s'est cumulé avec la mise en place de nouveaux allègements de cotisations sociales, en remplacement de ce CICE.



2. L'acquis de croissance correspond au taux de croissance du PIB entre 2020 et 2021 que l'on obtiendrait si le PIB demeurait jusqu'à la fin de 2021 au niveau du dernier trimestre prévu (ici, le deuxième trimestre 2021). Il n'est cependant pas « acquis » (en cas d'éventuelle nouvelle contraction du PIB au second semestre 2021, par exemple).

## Le contexte régional

Source : Conseil Régional - Département Analyse & Prospective

En France comme partout dans le monde, l'activité économique vit au rythme des contraintes sanitaires : après une chute de l'activité au deuxième trimestre, lors du premier confinement, puis un très net rebond de juin à septembre, l'économie française subit en fin d'année un nouveau choc négatif lié à la reprise de l'épidémie et aux mesures sanitaires. Au final, en 2020, le PIB devrait chuter de 9,3 % selon les estimations de la Banque de France avec une consommation des ménages en recul de 8,2 % et une baisse de 9,7 % de l'investissement des entreprises. Ce choc « covid » entrainera inévitablement une dégradation du marché du travail. Le pic de chômage pourrait ainsi avoir lieu au 1er semestre de cette année.

En 2020, les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire en France comme en Pays de la Loire ont été les services marchands, en particulier l'hébergement-restauration, les activités en lien avec la culture. L'industrie est parvenue à maintenir son activité, excepté dans les matériels de transport et notamment l'aéronautique.

Au 3e trimestre, la région compte plus de 1,4 million de salariés, en baisse de 0,5 % sur un an. En Maine-et-Loire, la chute est similaire. En Pays de la Loire, le recul de l'emploi est légèrement plus marqué en Loire-Atlantique, sans doute en lien avec la forte implantation de l'aéronautique dans le département. Au final, en Pays de la Loire, l'emploi intérimaire paie le plus lourd tribut à la crise avec une baisse de près de 10 %.

Sur le marché du travail, le taux de chômage rebondit ainsi au 3e trimestre à 7,9 %, soit +0,9 point en un an. En France métropolitaine, ce taux est de 8,8 %. En Maine-et-Loire, le taux de chômage est de 8,4 %, en hausse de 0,8 point sur un an.

En lien avec la baisse du nombre d'intérimaires, les demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans sont le public le plus touché par la baisse de l'emploi. En Pays de la Loire, leur nombre progresse de près de 10 % sur un an pour une hausse de 5,7 % tout public confondu.

Les créations d'entreprises dans la région s'accroissent de 5,3 % en 2020 grâce au dynamisme des entreprises individuelles, y compris des microentrepreneurs (+7 %). Les créations de sociétés sont stables, ce qui est plutôt un bon résultat compte tenu du contexte. En Maine-et-Loire, les créations d'entreprises progressent de 3,1 %.

En France, les défaillances d'entreprise sont en net recul : -38 %. En Pays de la Loire, la baisse atteint les 41 %. Toutefois, il s'agit d'un recul purement technique, qui ne reflètent pas la réelle santé financière des entreprises. Les différents mécanismes d'aides mis en place par l'État ont permis de limiter les cessations d'activités.

En conclusion, les perspectives pour 2021 dépendent totalement de l'évolution de la pandémie : les incertitudes sanitaires demeurent importantes en ce début d'année avec les menaces que font peser les variants venant de différents pays sur les perspectives de vaccination de la population. Les mesures de restriction des mouvements de la population influenceront donc cette année encore l'activité économique de notre territoire. La croissance pourrait n'atteindre que 5 % en 2021 selon la Banque de France.

## Les concours financiers de l'Etat aux Collectivités

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, le montant de la DGF est maintenu à son niveau antérieur (26,8 Md€).

En l'absence de revalorisation, le gel de la DGF depuis 2018 aboutit à une perte de pouvoir d'achat pour le bloc communal, à laquelle s'ajoute l'absence de prise en compte de la progression démographique.

En outre, en l'absence d'abondement de la DGF, l'ensemble des besoins seront comme chaque année financés par des redéploiements de crédits à l'intérieur de la DGF (en particulier : progression de la péréquation et de la dotation d'intercommunalité, évolution démographique, deuxième étape du rattrapage de la péréquation en faveur des communes d'outre-mer). En 2020, en raison principalement de cette mécanique de redéploiements, la DGF a été en baisse pour 51 % des communes. Les deux tiers des communes ont subi une nouvelle diminution de leur dotation forfaitaire. Ces baisses se poursuivront en 2021.



## SITUATION DE LA COLLECTIVITE

### Contexte

Issue de la volonté des élus des communes historiques suivantes : Les Alleuds, Brissac-Quincé, Charcé Saint Ellier sur Aubance, Chemellier, Coutures, Luigné, Saint Rémy La Varenne, Saint Saturnin sur Loire, Saulgé l'Hôpital et Vauchrézien, la commune de Brissac Loire Aubance a été créée au 15 décembre 2016 par arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-116.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la population s'élève à **11 132** habitants. La configuration du territoire reste particulière par rapport aux communes de même strate, considérant l'étalement sur 120 km<sup>2</sup> avec 10 communes rurales ayant chacune un historique propre, des infrastructures propres, qui induisent une spécificité dans le traitement des dossiers, pouvant impacter le budget (ex : 9 écoles soit le triple d'une commune de strate similaire et souvent urbaine multipliant par autant les frais fixes).

De plus, la création d'une nouvelle commune, et a fortiori dépassant les 10 000 habitants, a imposé de nouvelles obligations telles que l'harmonisation des tarifs à prestations égales (un même service = un même coût pour tous), l'harmonisation de la fiscalité, un recensement annuel de la population, l'harmonisation des pratiques entre les communes, les agents, les nombreuses remises aux normes de bâtiments, des prestations de ménages plus complètes, etc...

Ce contexte contraint donc davantage une élaboration budgétaire stabilisée et optimisée.

Cette contrainte est aussi le fruit du renforcement des services à la population sur l'ensemble du territoire avec une évolution vers le haut, plus-value apportée par Brissac Loire Aubance. Tel est le cas du retour de services disparus du territoire (délivrance des cartes nationales d'identité, passeport), du maintien des activités scolaires et périscolaires de qualité, d'une programmation culturelles ambitieuse....

Par ailleurs, Brissac Loire Aubance est membre de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance (57 000 habitants), elle-même issue de la fusion des Communautés de Communes Loire Aubance, Coteaux du Layon et Loire Layon. Dans ce contexte, des retours de compétences ont été actés en 2019, tels que le sport, l'enfance, la jeunesse. Ces retours de compétences ont été compensés financièrement via l'attribution de compensation, et ont impacté l'organisation en 2019.

L'année 2020 aurait dû permettre de stabiliser le périmètre financier de la collectivité, malheureusement le COVID s'est invité perturbant l'activité et dont sa traduction financière majoritairement en dépense et accessoirement en recettes. Dès lors les éléments présentés ci-dessous doivent être lus en conservant ce contexte à l'esprit, notamment sur le résultat global.

### L'évolution des Comptes Administratifs

Brissac Loire Aubance achève son quatrième exercice avec un périmètre qui se stabilise depuis 2019, mais rend toujours la comparaison difficile avec les deux premiers exercices.

	2016 <sup>(1)</sup>	2017	2018	2019	2020 provisoire
RECETTES	7 339 712,78 €	8 359 136,91 €	8 171 191,03 €	8 393 550,77 €	9 000 676,38 €
DEPENSES	6 366 007,30 €	6 960 781,83 €	7 613 353,14 €	6 849 100,78 €	7 272 302,34 €
Excédent	973 705,48 €	1 398 355,08 €	557 837,89 €	1 544 449,99 €	1 728 374,04 €

(1) Issus des comptes de gestion des communes historiques - Source <https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/accueil/flux.ex> Communes historiques

Après une croissance continue des dépenses depuis sa création, l'année 2019 marque une inversion de tendance. Celle-ci s'explique en grande partie par l'évolution de la composition de l'attribution de compensation, dont une partie consiste désormais en une dépense d'investissement (418 000 €) et un décalage de certaines dépenses dans le temps dues au titre des compétences transférées. Pour 2020, l'écart est dû à l'amortissement de cette dépense d'investissement de l'attribution de compensation qui s'apparente à une subvention.

Les recettes sont à leur niveau le plus haut depuis la création de la commune nouvelle en raison d'événements qui ne sont pas le fruit de politiques structurelles, mais de situations ponctuelles. Ce niveau record est notamment

dû au retour du gennois du volet financier des transferts de compétence de Chemellier et Coutures vers l'agglomération de Saumur (300 000 €), à des droits de mutation exceptionnels (430 000 €) et des dotations d'état qui évoluent positivement.

#### LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN SYNTHESE...

- Un périmètre fonctionnel qui se stabilise
- Marqué par la crise sanitaire
- Une décomposition de l'attribution compensation modifiant les volumes financiers
- Des recettes supplémentaires en 2020 non pérennes

## LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

### Recettes de fonctionnement

#### ☞ Préambule

Elles sont principalement constituées de 2 éléments dont la proportion dans le total des recettes représente plus des trois quarts. Leur proportion diminue cette année en raison d'un volume global plus important, dont l'origine est connue. Les recettes ponctuelles neutralisées, leur proportion continuerait de croître.

	2017	2018	2019	2020
<b>Recettes de fonctionnement</b>	8 359 136,91 €	8 171 191,03 €	8 393 550,77 €	9 000 676,38 €
<b>Contributions directes</b>	40.83 %	42.70 %	42,92%	41.22%
<b>Dotations d'Etat</b>	32.62 %	34.77 %	34,61%	32.76%

*NB : La suppression de la DSR ferait baisser la part des dotations à 27 %, les contributions directes voyant parallèlement leur proportion augmentée*

#### ☞ Les contributions directes :

Les contributions directes constituent LA RECETTE sur laquelle la collectivité dispose de marges de manœuvres.

Elles évoluent en fonction de trois éléments :

- Le lissage des taux sur 9 ans afin de les harmoniser sur l'ensemble du territoire  
*Pour rappel le taux moyen pondéré de Brissac Loire Aubance est de :*
  - *Taxe d'Habitation : 15,40%*
  - *Taxe Foncière : 21,27%*
  - *Taxe sur le Foncier Non Bâti : 38,32%*
- L'actualisation annuelle des bases opérées par la loi de finances est de :
  - n.c. pour les propriétés bâties et non bâties qui n'entrent pas dans le champ d'application de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. En effet, s'agissant des locaux professionnels révisés, il est prévu une mise à jour annuelle des tarifs et des valeurs locatives.
  - n.c. pour les valeurs locatives des locaux d'habitation des résidences principales retenues pour le calcul de la taxe d'habitation et des valeurs locatives moyennes
  - n.c. pour les valeurs locatives des locaux des résidences secondaires retenues pour le calcul de la taxe d'habitation.
  - A noter, qu'en lien avec la Communauté de Communes Layon Loire Aubance, un travail est en cours sur l'analyse des bases fiscales du territoire afin de rectifier les erreurs, omissions, incohérence...
- La modification des taux d'imposition relevant de l'assemblée municipale

	2017	2018	2019	2020	2021 (1)
Contributions directes	3 394 419 €	3 489 313 €	3 602 234 €	3 710 580 €	n.c.

(1) Produit calculé à taux constants sur les bases définitives 2019 actualisées

**Il convient de rappeler que ces taux font l'objet d'un lissage de 2017 à 2025 pour chacune des 10 communes historiques impactant à la hausse ou à la baisse le montant d'imposition des habitants, sur la base historique d'imposition 2016.**

SIMULATION DE LISSAGE DES TAUX de 2017 à 2025 - Brissac Loire Aubance											
NB : Document non contractuel, interne et non validé par les services fiscaux											
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TAXE D'HABITATION	coef annuel	année n	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
Les Alleuds	-0.19%	17.13%	16.94%	16.75%	16.55%	16.36%	16.17%	15.98%	15.78%	15.59%	15.40%
Brissac-Quincé	0.03%	15.10%	15.13%	15.17%	15.20%	15.23%	15.27%	15.30%	15.33%	15.37%	15.40%
Charcé St Ellier	0.31%	12.65%	12.96%	13.26%	13.57%	13.87%	14.18%	14.48%	14.79%	15.09%	15.40%
Chemellier	0.11%	14.45%	14.56%	14.66%	14.77%	14.87%	14.98%	15.08%	15.19%	15.29%	15.40%
Coutures	-0.05%	15.87%	15.82%	15.77%	15.71%	15.66%	15.61%	15.56%	15.50%	15.45%	15.40%
Luigné	0.20%	13.60%	13.80%	14.00%	14.20%	14.40%	14.60%	14.80%	15.00%	15.20%	15.40%
St Rémy La Varenne	0.09%	14.60%	14.69%	14.78%	14.87%	14.96%	15.04%	15.13%	15.22%	15.31%	15.40%
Saint-Saturnin	0.05%	14.98%	15.03%	15.07%	15.12%	15.17%	15.21%	15.26%	15.31%	15.35%	15.40%
Saulgé L'Hopital	-0.44%	19.39%	18.95%	18.50%	18.06%	17.62%	17.17%	16.73%	16.29%	15.84%	15.40%
Vauchrézien	-0.15%	16.77%	16.62%	16.47%	16.31%	16.16%	16.01%	15.86%	15.70%	15.55%	15.40%
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FONCIER BATI	coef annuel	année n	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
Les Alleuds	-0.56%	26.34%	25.78%	25.21%	24.65%	24.09%	23.52%	22.96%	22.40%	21.83%	21.27%
Brissac-Quincé	-0.20%	23.09%	22.89%	22.69%	22.48%	22.28%	22.08%	21.88%	21.67%	21.47%	21.27%
Charcé St Ellier	-0.03%	21.58%	21.55%	21.51%	21.48%	21.44%	21.41%	21.37%	21.34%	21.30%	21.27%
Chemellier	-0.06%	21.84%	21.78%	21.71%	21.65%	21.59%	21.52%	21.46%	21.40%	21.33%	21.27%
Coutures	-0.16%	22.74%	22.58%	22.41%	22.25%	22.09%	21.92%	21.76%	21.60%	21.43%	21.27%
Luigné	0.12%	20.15%	20.27%	20.40%	20.52%	20.65%	20.77%	20.90%	21.02%	21.15%	21.27%
St rémy La Varenne	-0.24%	23.40%	23.16%	22.93%	22.69%	22.45%	22.22%	21.98%	21.74%	21.51%	21.27%
Saint-Saturnin	-0.08%	22.03%	21.95%	21.86%	21.78%	21.69%	21.61%	21.52%	21.44%	21.35%	21.27%
Saulgé L'Hopital	-0.31%	24.06%	23.75%	23.44%	23.13%	22.82%	22.51%	22.20%	21.89%	21.58%	21.27%
Vauchrézien	-0.24%	23.39%	23.15%	22.92%	22.68%	22.45%	22.21%	21.98%	21.74%	21.51%	21.27%
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FONCIER NON BATI	coef annuel	année n	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
Les Alleuds	-0.89%	46.35%	45.46%	44.57%	43.67%	42.78%	41.89%	41.00%	40.10%	39.21%	38.32%
Brissac-Quincé	-0.66%	44.29%	43.63%	42.96%	42.30%	41.64%	40.97%	40.31%	39.65%	38.98%	38.32%
Charcé St Ellier	0.08%	37.56%	37.64%	37.73%	37.81%	37.90%	37.98%	38.07%	38.15%	38.24%	38.32%
Chemellier	-0.59%	43.62%	43.03%	42.44%	41.85%	41.26%	40.68%	40.09%	39.50%	38.91%	38.32%
Coutures	-0.87%	46.11%	45.24%	44.38%	43.51%	42.65%	41.78%	40.92%	40.05%	39.19%	38.32%
Luigné	0.09%	37.54%	37.63%	37.71%	37.80%	37.89%	37.97%	38.06%	38.15%	38.23%	38.32%
St Rémy La Varenne	-0.91%	46.54%	45.63%	44.71%	43.80%	42.89%	41.97%	41.06%	40.15%	39.23%	38.32%
Saint-Saturnin	-1.62%	52.92%	51.30%	49.68%	48.05%	46.43%	44.81%	43.19%	41.56%	39.94%	38.32%
Saulgé L'Hopital	-1.65%	53.14%	51.49%	49.85%	48.20%	46.55%	44.91%	43.26%	41.61%	39.97%	38.32%
Vauchrézien	-0.27%	40.73%	40.46%	40.19%	39.93%	39.66%	39.39%	39.12%	38.86%	38.59%	38.32%

Par ailleurs, force est de constater que le potentiel fiscal de la commune de Brissac Loire Aubance est largement inférieur à la moyenne des communes de sa strate. Cet écart s'est accru entre 2018 et 2019.

2019	B.L.A.	Département	Région	Nationale
<b>Valeur locative moyenne (habitation)</b>	2 661 €	3 015 €	3 481 €	3 726 €
<b>Taxe d'habitation</b>				
Bases en € par hab.	930	1 089	1 614	1 434
Taux communal	15.40%	15.85%	15.94%	16.68%
Taux (com + EPCI)	25.57%	22.86%	25.41%	25.50%
Produit communal en € par hab	143 €	173 €	257 €	239 €
Produit en € pour 11 000 hab	1 575 420 €	1 898 672 €	2 829 988 €	2 631 103 €
<b>Taxe Foncière Bâti</b>				
Bases en € par hab.	733	864	1 394	1 384
Taux communal	23.81%	24.96%	21.74%	24.56%
Produit communal en € par hab	175 €	216 €	303 €	340 €
Produit en € pour 11 000 hab	1 919 800 €	2 372 198 €	3 333 612 €	3 739 014 €

Enfin, la taxe d'habitation achève sa mutation pour disparaître au profit du transfert de la taxe foncière bâti départementale vers les communes. Cette évolution devrait être neutre pour Brissac Loire Aubance.



## ☞ Dotations d'Etat :

Elles représentent un tiers des recettes de fonctionnement et constituent un élément qui s'impose à la collectivité.

### ○ La dotation Globale de fonctionnement (DGF)

L'arrêt des contributions au redressement des finances publiques se traduit pour Brissac Loire Aubance par une stabilisation de la DGF.

### ○ La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Auparavant, les communes historiques bénéficiaient toutes de la DSR. Malgré le passage en commune nouvelle à plus de 10 000 habitants, cette dotation est maintenue jusqu'à présent.

### ○ La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

La DSU progresse encore en 2020, mais sa marche en avant ralentie (8 % en 2018, 6 % en 2019, 3 % en 2020) pour dépasser les 400 000 €. Il s'agit d'une dotation de péréquation dont l'évolution donne à croire qu'elle va se stabiliser.

### ○ La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

Autre dotation basée sur la péréquation des territoires, la DNP voit son importance croître d'année en année. Si cette augmentation permettra de contrecarrer la diminution de la DGF, elle signifie aussi que notre territoire ne fait pas partie des plus riches territoires nationaux.

	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	1 414 740,00 €	1 399 988,00 €	1 404 596,00 €	1 397 640,00 €
DSR ( <i>extinction en 2021</i> )	450 079,00 €	478 558,00 €	507 037,00 €	507 037,00 €
DSU	349 082,00 €	377 467,00 €	399 749,00 €	412 531,00 €
Dotation nationale de péréquation	317 126,00 €	363 823,00 €	412 000,00 €	451 284,00 €
<b>Global</b>	<b>2 531 027,00 €</b>	<b>2 619 836,00 €</b>	<b>2 723 382,00 €</b>	<b>2 768 492,00 €</b>

## ☞ Produits de services :

Un travail d'harmonisation de l'ensemble des tarifs a été mené par nature de services : restauration, périscolaire, concessions, salle des fêtes, etc... Cette uniformisation des principes de tarification s'est appuyée sur des critères cohérents et d'objectif commun.

Ces produits comptent pour 5 % dans les recettes réelles de fonctionnement. Ils sont composés, en 2020, à hauteur de 85 % des produits liés aux activités scolaires ou périscolaire (367 000 €). L'ensemble des autres produits de service (location de salle, occupation domaine public, accès aux manifestations culturelles...) pèse pour moins de 1 % des recettes globales de fonctionnement.

## ☞ Divers produits :

Les 20 % de recettes réelles restantes sont constituées de :

- Recettes exceptionnelles liées à des remboursements de sinistre, des cessions d'immobilisations qui ne sont pas pérennes par nature
- Des locations
- Et pour 2020 du retour financier du Gennois suite à la sortie des communes déléguées de Chemellier et Coutures de la communauté de communes du Gennois (300 000 € soit 3 % des recettes)

## Dépenses de fonctionnement

En préambule, il apparaît nécessaire de rappeler que l'augmentation sur un an de l'indice de prix des dépenses communales hors frais financiers est traditionnellement supérieure à l'inflation hors tabac. Cependant pour la première fois l'indice communal est légèrement inférieur, en 2020, à l'indice des prix à la consommation.

Sur la dernière année de données disponibles (les quatre trimestres de juillet 2019 à juin 2020 rapportés aux quatre trimestres précédents), et pour l'ensemble des communes, l'indice de prix des dépenses communales, hors charges financières progresse de 0.24 % contre 0.66 % pour l'inflation supportée par les consommateurs.

### 👉 Dépenses de personnel :

#### ○ La structuration de la commune et la politique de Ressources Humaines de la collectivité

La commune de Brissac Loire Aubance compte 103 agents (58 agents titulaires et 45 agents contractuels).

Après :

- 2017 qui aura été un temps d'agglomération des données des communes historiques,
- 2018 aura connu la mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP) assurant un traitement homogène des agents de la collectivité.

2019 et 2020 correspondent à la mise en place des mesures organisationnelles tendant vers la mise en place de la structure cible définie de façon à offrir le meilleur service possible à la population :

- Définition des pôles
- Structuration du pôle Gestion Technique du Territoire
- Structuration du pôle Moyens Généraux

2021 sera l'année de l'établissement de la stratégie de pilotage des ressources humaines et la prévention au travail et la poursuite de la structuration de la collectivité avec la volonté de développer une police municipale.

#### ○ La structure des effectifs au 31 décembre 2020

Agents en position d'activité		%
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	58	56 %
Non titulaires occupant un emploi permanent	6	6 %
Non titulaires occupant un emploi non permanent	39	38 %
Autres agents (n'occupant pas un emploi permanent)	--	--

Agents titulaires par secteur		%	En ETP	
Education	31	53 %	24.47	49 %
Accueil et proximité	9	16 %	8.28	16 %
Gestion Technique du Territoire	8	14 %	8.00	16 %
Moyens Généraux (Finances – RH – Marchés – Informatique)	6	10 %	5.64	11 %
Social	1	2 %	1.00	2 %
Rayonnement du territoire	3	5 %	3.00	6 %

Agents titulaires et non titulaires par secteur		%	En ETP	
Education	71	68 %	46.33	60%
Accueil et proximité	10	10 %	9.28	13%
Gestion Technique du Territoire	8	8 %	8.00	10%
Moyens Généraux (Finances – RH – Marchés – Informatique)	7	7 %	6.64	9%
Social	3	3 %	2.60	3%
Rayonnement du territoire	4	4 %	4.00	5%

Agents titulaires par catégorie		%
Catégorie A	3	5 %
Catégorie B	7	12 %
Catégorie C	48	83 %

Agents titulaires par sexe		%
Hommes	8	14 %
Femmes	50	86 %



○ **Les évolutions**

La création de la commune nouvelle a généré un développement et une spécialisation des services :

- La création d'un service rayonnement du territoire comprenant :
  - Un temps complet dédié à la vie associative
  - Un temps complet dédié à la communication
  - Un temps complet dédié à la culture
  - Un temps complet dédié aux bibliothèques
- La structuration du service GTT avec :
  - Une spécialisation d'agent en urbanisme pour compenser le désengagement de l'état
  - Un poste de technicien de bâtiment
  - La mise en place d'un secrétariat
- Le développement du service Education avec l'harmonisation du régime des TAP
- La création d'un service dédié à l'ordre public par le biais du recrutement d'un ASVP, renforcé dans les mois à venir par un policier municipal

○ **Les dépenses de personnel**

Elles représentent 38 % des dépenses réelles de fonctionnement 1 916 832 €.

Traitements et indemnités		%
Rémunération principale titulaire	1 074 678.42 €	56.00 %
Rémunération principale non titulaire	557 824.19 €	29.00 %
Indemnités	257 569.80 €	13.00 %
NBI	26 761.52 €	2 %
Dont Heures supplémentaires	4 634.41 €	
Dont Heures complémentaires	46 390.49 €	

Dépenses annexes	
Médecine préventive	10 650.19 €
Assurance contre les risques statutaires	97 797.72 €
Adhésion au CNAS	21 681.00 €

Avantage en nature	
Repas	4 806.90 €
Vêtement de travail	1 551.28 €
Véhicule	1
Logement	Néant

○ **Le temps de travail**

Un nouveau protocole a vu le jour en 2018. Sur la base d'un temps de travail de 1 607 h par an pour un agent à temps complet, l'organisation et la présence dans les services ont été redéfinies.

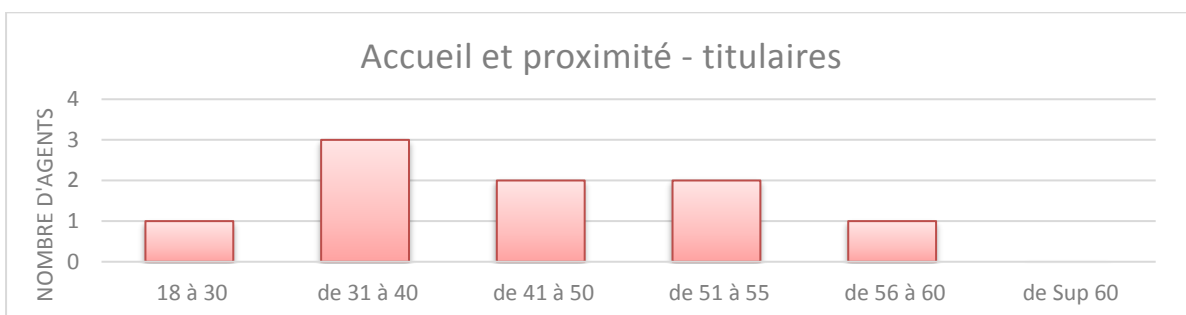
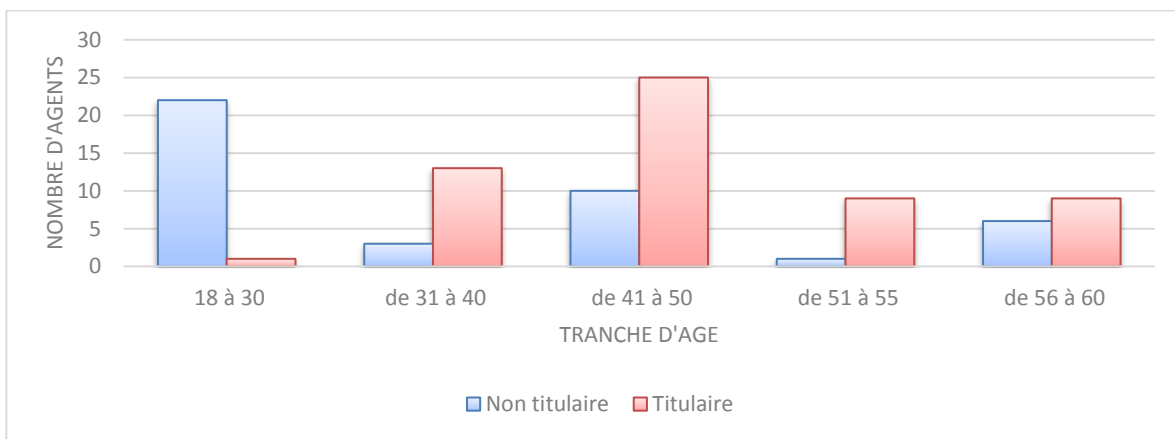
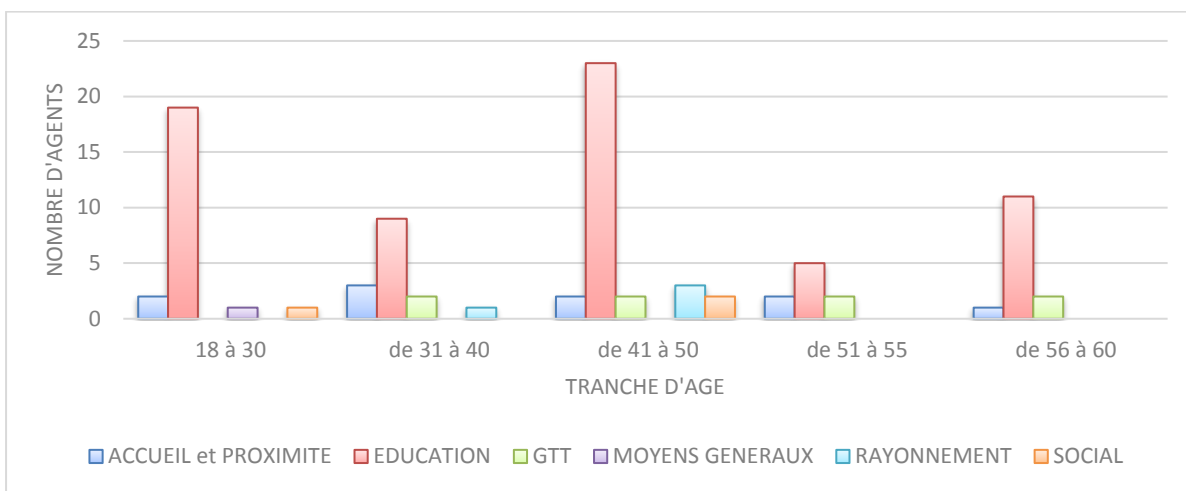
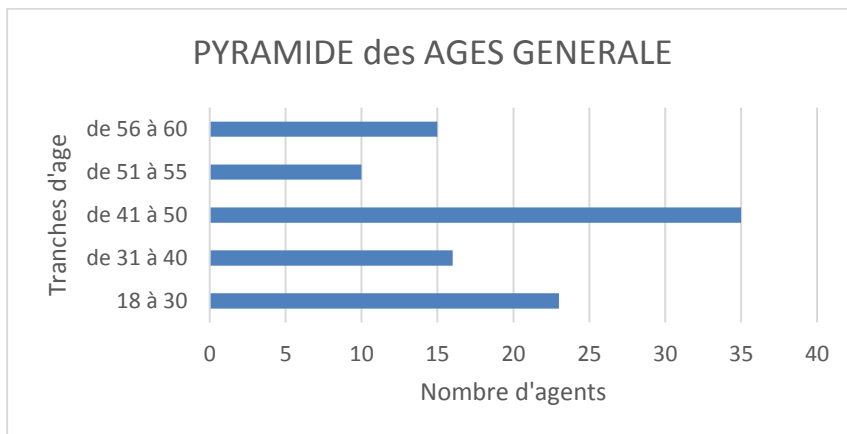
○ **Le RIFSEEP**

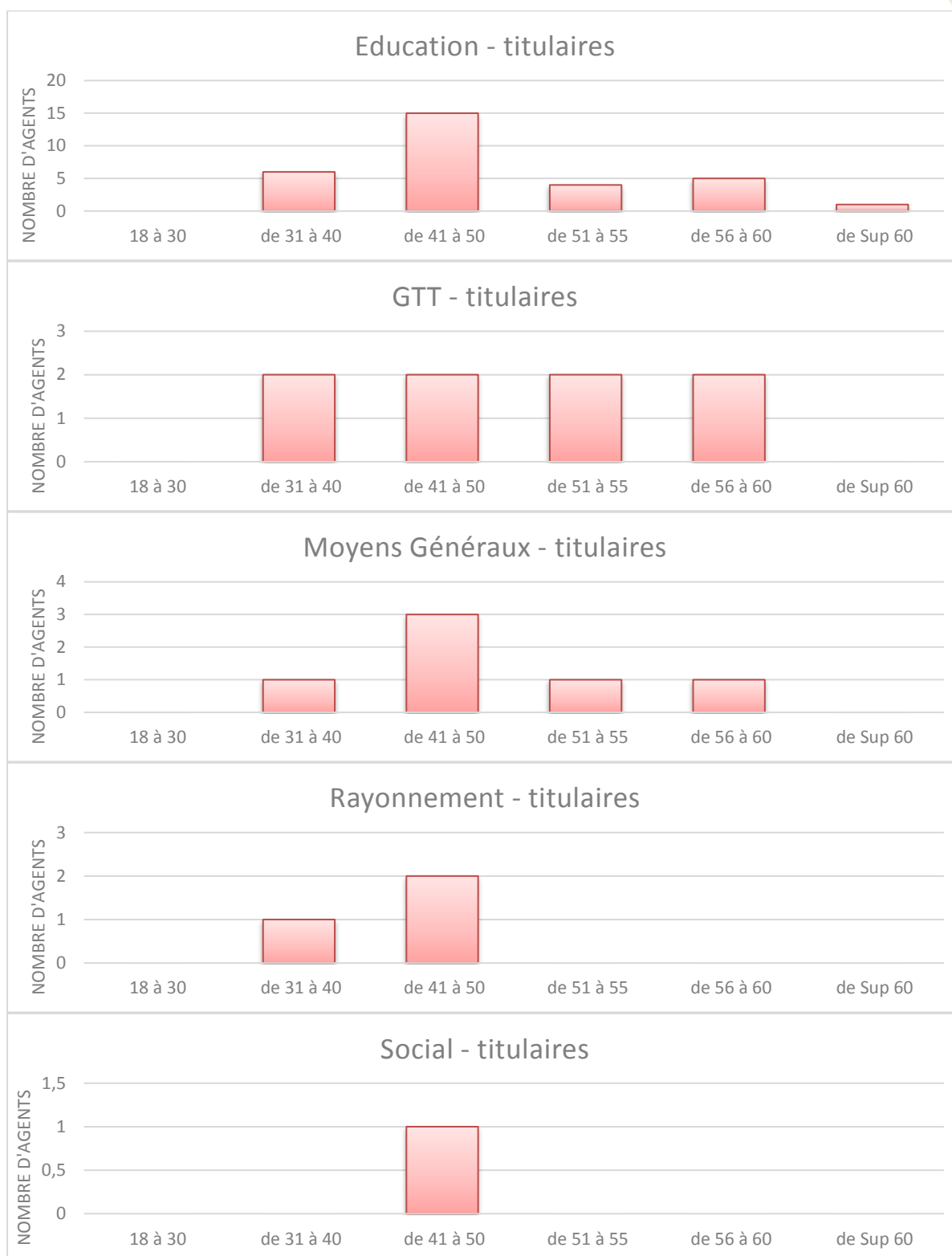
Le Conseil Municipal du 15 janvier 2018 a validé les principes de mise en place du RIFSEEP (délibération n°D2018-01-15-6). Le travail commun qui s'en est suivi entre élus et agent a permis d'aboutir à la mise en place de ce nouveau régime, qui a permis une harmonisation par le haut des traitements individuels.





○ La pyramide des âges des agents





**Le Conseil Municipal souhaite maîtriser les dépenses de masse salariale en optimisant la gestion du personnel  
La stabilisation des effectifs est un objectif majeur (à périmètre d'action constant).**

**👉 Les subventions aux associations locales :**

Le soutien aux associations locales demeure un point de vigilance de l'assemblée qui en 2020 a maintenu l'enveloppe globale des attributions, hors dotations exceptionnelles.



## ☞ Les dépenses scolaires :

**LE BUDGET** : Les activités scolaires et périscolaires sont aujourd'hui les compétences les plus importantes de la commune. Le budget alloué en termes de personnel, de fonctionnement, de subventionnement est donc important. La nouvelle commune recense 9 écoles pour lesquelles les attributions budgétaires de fonctionnement quotidien ont été harmonisées.

**L'ORGANISATION** : Les effectifs globaux sont en baisse constante. Ainsi sur 50 salles de cours recensées sur le territoire, 36 sont occupées par des groupes classes, les autres ayant été réinvesties. Les ajustements du nombre de classes par l'éducation nationale devront conduire rapidement à la définition d'une politique scolaire territoriale devant optimiser le service et les moyens mis à disposition.

**LES TAP** : Par décision en date du 15 janvier 2018, l'assemblée municipale a délibéré de façon à maintenir les rythmes scolaires actés en 2014 et reconduire les Temps d'Activités Périscolaires sur les neuf écoles.

**LA RESTAURATION** : Le service de restauration scolaire fonctionnant aujourd'hui de façon différente dans chaque école (production sur place ou fournie par un prestataire), est l'objet d'une réflexion globale afin d'harmoniser les pratiques et rendre efficiente l'organisation, ce qui sous-entend peut-être à terme d'importants investissements.

## ☞ Dépenses de bâtiment

Le regroupement des communes a permis de faire un état des lieux du parc des bâtiments communaux dénombrés à plus 100 sur l'ensemble du territoire.

Les charges inhérentes au fonctionnement de ces bâtiments représentent environ 10 à 15 % du budget de fonctionnement. Ces charges regroupent les frais d'électricité, eau, téléphone, assurance, réparations diverses, ménage, taxe foncière, contrats d'entretiens divers, etc... Au regard de l'ensemble de ces charges, un logiciel a été mis en place pour développer une analyse plus fine de l'ensemble de ces bâtiments.

D'autre part, il semble important de réfléchir rapidement à la gestion du parc immobilier et à la nécessité, ou non, de le conserver dans sa globalité, de procéder à des cessions de biens ne répondant plus aux besoins de la collectivité aux fins de s'en doter de nouveaux satisfaisant les attentes actuelles.

Il semble ainsi intéressant de réfléchir à la rédaction d'un schéma directeur des bâtiments en se basant notamment sur les options d'aménagement du territoire définies par le PLU en cours d'élaboration.

## ☞ Attribution de compensation

Elle évolue dans le temps en fonction la répartition des compétences entre CCLLA et la commune. En 2020, l'attribution de compensation a été de 334 795.00 € en fonctionnement et 418 714 € en investissement suite aux différents retours de compétences et à la création de services communs. L'attribution négative pour la commune inclut **principalement** le coût de compétences transférées : service voirie, sports (pour les installations utilisées par les collégiens), la petite enfance, le développement économique ... Cette attribution n'est pas figée. Le volume et l'activité des services communs ont un impact sur elle. L'augmentation de la masse salariale, de l'ensemble des charges de fonctionnement, nos choix sur les bâtiments, sur nos espaces verts... ont un impact sur le budget de ces services et donc notre contribution !

### LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT EN SYNTHESE...

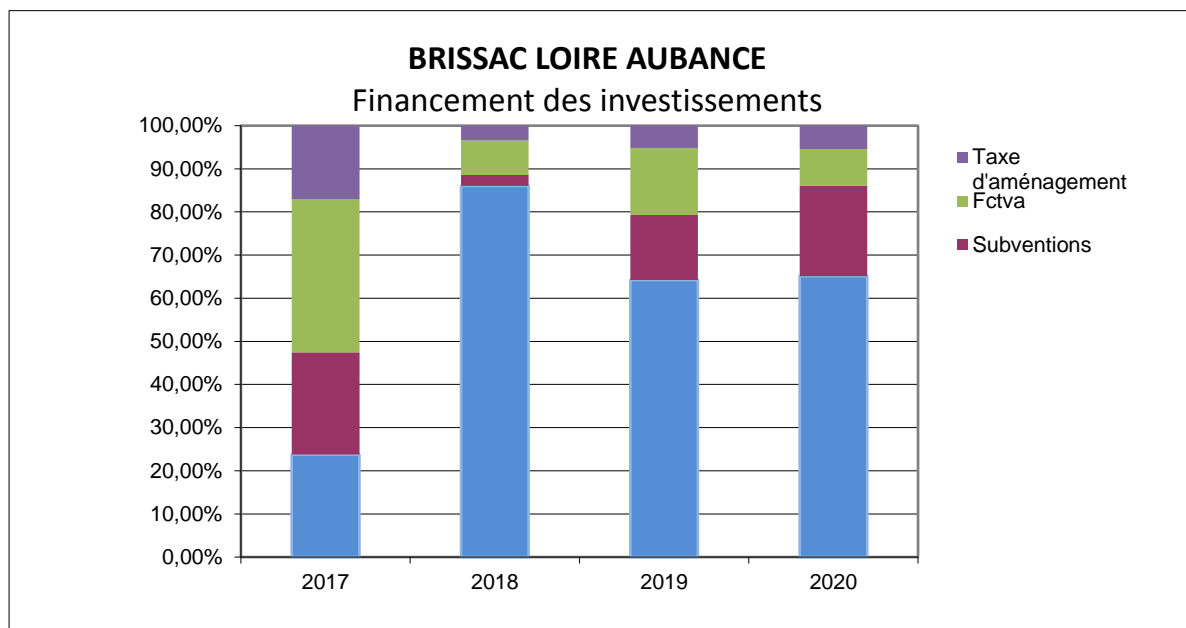
- Une stabilisation des recettes structurelles
- Des dotations de l'Etat favorables
- Des recettes de fonctionnement issues des services à la population à l'impact limité
- Une professionnalisation des services, génératrice de dépenses de personnel et de fonctionnement (remises aux normes...)
- Un développement d'activité qui ne pourra se faire sans augmentation pérenne des recettes

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

### Recettes d'investissement

Les recettes d'investissements 2020 sont issues :

- De l'autofinancement dégagé par la collectivité en section de fonctionnement
- Du Fonds de Compensation de la TVA, dépendant du niveau d'investissement de la collectivité
- De la Taxe d'Aménagement dépendant des demandes d'urbanisme
- Des subventions, dont la perception est généralement postérieure à la période de réalisation
- Des emprunts



### Dépenses d'investissement

Après une première année aux réalisations limitées à 1 141 346,45 €, Brissac Loire Aubance a adopté en 2018 un rythme plus soutenu en investissant 3 831 471,27 € auxquels s'ajoutent 1 276 224,51 €, d'engagements restant à mandater soit un global de dépenses d'équipement de 5 107 695,78 €.

Cet effort important est à rapprocher de la moyenne annuelle des investissements des collectivités historiques de 2013 à 2016 qui était d'environ de 4 494 000 €. Cependant pour pouvoir être comparé au chiffre de 5 107 695,78 €, il serait nécessaire d'ôter aux 4 494 000 € le remboursement du capital des emprunts d'environ 600 000 € et d'atténuer l'effet de deux grosses opérations ayant artificiellement augmentées la moyenne historique : la première partie de l'aménagement du centre bourg de Vauchrézien et la réhabilitation de l'école des jardins de Brissac Quincé.

Ce niveau d'investissement a été rendu possible en grande partie par un prélèvement sur les excédents cumulés qui s'amenuisent, l'exercice budgétaire ne pouvant les reconstituer. Une tendance au financement propre qui se confirme en 2019 et 2020, avec des subventions ne représentant que 21 % des recettes/

En 2019, les réalisations se sont élevées à 2 580 414,47 € (y compris l'attribution de compensation communautaire, débutant un léger ralentissement confirmé en 2020 avec 2 369 065,64 €. Le taux de réalisation évolue quant à lui de 84 % à 78 %, ce qui demeure un niveau satisfaisant.

Depuis, le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ce sont ainsi 7 553 232,19 € de dépenses d'équipements qui ont été opérées par la commune nouvelle, dont deux grosses opérations autofinancées à plus de 1.2 millions chacune.



Dénomination	Coût total TTC	Subventions	Retour TVA	Charge municipale nette
VAUCHRETIEN centre bourg	1 880 792.68 €	462 073.00 €	90 000.00 €	1 328 719.68 €
<i>En cours</i> SAINT SATHURNIN - centre bourg	1 937 501.94 €	581 119.00 €	80 000.00 €	1 276 382.94 €
ACHATS FONCIERS	863 962.62 €	- €	- €	863 962.62 €
ST REMY restructuration école publique	603 934.50 €	283 145.87 €	100 000.00 €	220 788.63 €
CHEMELLIER restauration	389 893.18 €	66 000.00 €	150 000.00 €	173 893.18 €
LUIGNE rue du petit bout	168 839.00 €	- €	- €	168 839.00 €
<i>En cours</i> BLA - ADAP	210 224.90 €	12 133.72 €	35 037.48 €	163 053.70 €
BLA - France service	518 946.89 €	310 405.00 €	97 000.00 €	111 541.89 €
SAULGE le relax	99 634.16 €	10 000.00 €	18 000.00 €	71 634.16 €
			<b>Global</b>	<b>4 378 815.81 €</b>

### 👉 Les projets structurants du budget

En raison du renouvellement de l'assemblée, l'exercice 2020 a été consacré à l'achèvement des opérations lancées antérieurement (centre bourg de Vauchrézien et Saint Saturnin, bâtiment de France service). Mais pas uniquement. L'année a été marquée par l'attribution des travaux du complexe sportif du marin, du city stade de Chemellier (financé par le retour du Gennois), de la restauration du presbytère de Charcé (financée en partie par les placements de la commune déléguée). Des opérations à gros volume financiers qui impactent forcément le budget 2021 par le besoin de financement créé.

A la sortie d'une année 2020 ayant fortement perturbée le fonctionnement de l'assemblée et la définition de la feuille de route à 6 ans, 2021 se doit d'être l'année de définition des priorités politiques afin d'établir le plan pluriannuel d'investissement et guider l'affectation des moyens financiers disponibles.

## Gestion de la Dette

Pour financer ses investissements, la collectivité a eu recours pour la dernière fois à l'emprunt en 2018 pour un montant de 2 000 000 € souscrit à taux fixe à 1.50 % sur 20 ans. Ce recours limité à l'emprunt se traduit sur sa capacité de désendettement (ratio de l'en-cours de dette sur le montant de la CAF brute) de la collectivité qui est inférieur à 2 années.

Cette donnée peut être rapprochée du ratio cumulé des communes historiques sur l'année 2016 qui affichait 9 années.

	2016 <sup>(1)</sup>	2017	2018	2019	2020
Capacité de désendettement	9,23	8.36	6,82	2.97	1.88
Moyenne des communes de + de 10 000 h	7.40	7.30	6.40	5.00.	n.c.

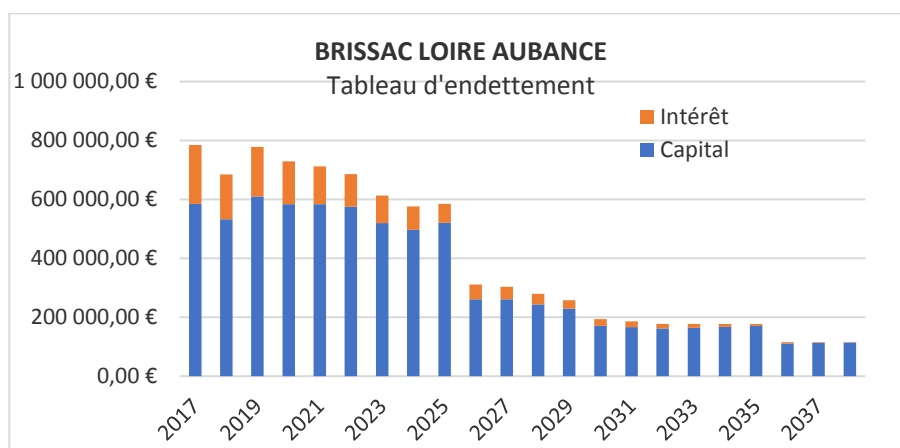
(1) Issus des comptes de gestion des communes historiques - Source <https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/accueil/flux.ex> Communes historiques

### 👉 Structure de la dette

La dette est essentiellement constituée d'emprunts à taux fixe (98 %). La dette variable représente un capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de 82 640 € sur un capital initial de 410 000 €.

### 👉 Tableau d'amortissement de la dette :

Il fait ressortir la capacité de la collectivité à emprunter de nouveau en 2025, pour une dette nouvelle produisant son effet à compter de 2026.



#### LE BUDGET D'INVESTISSEMENT EN SYNTHESE...

- Un effort d'équipement soutenu qui se stabilise
- Fortement dépendant de l'autofinancement
- Avec une capacité à s'endetter fortement réduite **si la CAF Nette n'est pas stabilisée**



## LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement représente le montant dégagé en fonctionnement afin d'assurer le remboursement des emprunts et autofinancer les dépenses d'équipement.

	2016 <sup>(1)</sup>	2017	2018	2019	
Recettes de fonctionnement	7 275 113,07	8 299 308,86	8 048 663,82	8 265 753,80	8 792 845,68
Dépenses de fonctionnement	6 100 305,54	6 558 031,98	7 141 115,68	6 376 631,95	6 115 423,98
<b>C.A.F. brute</b>	<b>1 174 807,53</b>	<b>1 741 276,88</b>	<b>907 548,14</b>	<b>1 889 121,85</b>	<b>2 677 421,70</b>
Capital des emprunts	535 159,46	585 135,00	532 496,00	609 005,74	583 236,11
Attribution de compensation	----	----	----	418 000,00	418 714
<b>C.A.F. nette</b>	<b>639 648,07</b>	<b>1 156 141,88</b>	<b>375 052,14</b>	<b>862 116,11</b>	<b>1 675 471,59</b>

(2) Issus des comptes de gestion des communes historiques - Source <https://www.impots.gouv.fr/oll/zf1/accueil/flux.ex> Communes historiques

<b>Amortissement</b>	201 102,05	259 982,97	349 709,95	843 247,66
<b>C.A.F. amortissements déduit</b>	<b>438 546,02</b>	<b>813 221,38</b>	<b>30 313,69</b>	<b>832 223,93 €</b>

La CAF nette 2020 est bien supérieure à celle de 2018. Cependant, il faut conserver en mémoire :

- Le retour exceptionnel du gennois pour 300 000 €
- Des recettes de droits de mutation exceptionnelles

Corrigée, la CAF nette se situerait autour de 350 000 à 400 000 €.

### LA CAF EN SYNTHÈSE...

La Capacité d'Auto Financement de Brissac Loire Aubance s'est redressée et doit être maintenue à minima à ce niveau.

Cet objectif passe par différents axes de travail sont possibles :

- Diminuer les dépenses de fonctionnement
- Optimiser le fonctionnement des services
- Revaloriser les recettes de fonctionnement

## LES BUDGETS ANNEXES

Brissac Loire Aubance compte cinq budgets annexes sont les suivants :

- Lotissement de la Chaintre sur la commune déléguée de St Saturnin sur Loire. Il demeure un lot à vendre.
- Lotissement des Murets sur la commune déléguée des Alleuds. Un seul lot a été vendu. Les trois derniers sont à vendre entre 32 500 et 34 300 €.
- Lotissement Clos de Bel Air sur la commune déléguée de Vauchrézien. L'ensemble des lots sont vendus. L'opération se clôturera cette année.
- Le budget magasins de Coutures : il concerne la mise en location d'un garage, d'une épicerie et d'une brasserie. Depuis plusieurs années, les travaux conduits sur le besoin de ces commerces ont été supérieurs au produit des locations. 2020 consacre une nouvelle diminution de l'excédent cumulé généré par la poursuite des travaux et des revenus diminués d'un tiers en raison des dispositions COVID.
- Le budget Cellules commerciales de Chemellier : elles accueillent des activités libérales (infirmier, kinésithérapeute) et commerciales (boulangier, traiteur). Des travaux sont réalisés chaque année sans compromettre l'équilibre financier du budget. Ces locaux font l'objet d'un projet de réaménagement pour renforcer et pérenniser la présence médicale sur la partie nord du territoire. Les discussions avec les professionnels intéressés laissent fortement envisager que cette opération sera blanche pour la commune.

Il est à noter qu'en dehors de ces budgets annexes lotissement, deux opérations de lotissement sont conduites par le biais d'Alter Cité sur la commune déléguée de Brissac Quincé.

Les dernières années qui correspondent aux trois premiers exercices de la nouvelle commune Brissac Loire Aubance ont été caractérisées par des investissements importants, pour un volume supérieur à la moyenne cumulée des anciennes communes. Les projets réalisés pendant cette période ont concerné des projets déjà bien aboutis sous les communes historiques, comme la rénovation du centre bourg de Vauchrézien, mais aussi de nouveaux aménagements.

L'année 2020 avait pour objectif de faire une pause dans les investissements et permettre à la nouvelle municipalité de mettre en place son programme. Cependant, cette année 2020 restera dans l'histoire, l'année de la COVID 19. Cette pandémie que nous subissons toujours est venue percuter la vie quotidienne de nos concitoyens, de nos entreprises et de notre collectivité. La gestion de cette crise sanitaire a eu pour conséquence de limiter le champ d'exercice des différents acteurs, leur capacité à aller de l'avant. En ce début d'année 2021, les citoyens, les entreprises et la collectivité demeurent devant de multiples incertitudes sur le plan sanitaire, économique et social.

Aujourd'hui, malgré les nuages cités ci-dessus, la nouvelle municipalité s'oriente vers une poursuite des projets engagés. Le complexe du marin en sera l'opération principale. Il concrétise l'arrivée d'un nouvel équipement structurel pour la commune, pour un investissement dépassant le million d'euros toutes taxes comprises. 2021 sera aussi l'année de l'achèvement de tous les projets engagés à ce jour et portera aussi des projets qui répondent à mise en œuvre des différentes réglementations qui régissent notre activité. Au global, les dépenses d'équipement avoisineraient à nouveau un volume conséquent en côtoyant les 4 600 000 euros.

Cette politique d'investissement apparaît possible en raison d'une activité financière qui commence à se stabiliser et dont une meilleure connaissance permet une meilleure gestion. En effet, au-delà de ces investissements, la rigueur et la maîtrise budgétaire sont une nécessité, accessible grâce à la mise en place de la comptabilité analytique. Elle nous permettra de consolider notre capacité d'autofinancement et de nous projeter sur les années futures tant en investissement qu'en fonctionnement.

En investissement, l'action passe par la projection autour d'un plan pluriannuel d'investissement. Pour ce dernier, il conviendra à l'assemblée d'affiner ses choix politiques durant le premier semestre qui devront poursuivre différents objectifs :

- Intégrer les contraintes qui environnent de près comme de loin notre collectivité
- Optimiser les recettes
- Rechercher l'efficacité des actions municipales

En fonctionnement, la mise en place de nouveaux services sera nécessairement conditionnée à l'existence de nouvelles recettes, générées notamment par la fiscalité. En effet, si 2020 a permis d'offrir à la collectivité des marges de manœuvre pour le budget 2021, cette situation ne pourra se pérenniser que si la collectivité est en mesure de s'appuyer sur un plan d'action cohérent dans le temps afin de maintenir cette capacité à dégager de l'autofinancement.

## ETAT DES INDEMNITES

NOM ET FONCTION			ENVELOPPE INDEMNITAIRE			
NOM	PRÉNOM	FONCTION	Correspondance enveloppe indemnitare	enveloppe	taux	montant mensuel
SOURISSEAU	Sylvie	Maire	Maire	BLA	65,00%	2 528,11 €
GALLARD	Thierry	1er adjoint	Maire délégué	Commune	31,00%	1 205,71 €
LAROCHE	Florence	2ème adjointe	Maire déléguée	Commune	31,00%	1 205,71 €
BAZIN	Patrice	3ème adjoint	Maire délégué	Commune	31,00%	1 205,71 €
RUILLARD	Valérie	4ème adjointe	Maire déléguée	Commune	31,00%	1 205,71 €
MERCIER	Jean-Marc	5ème adjoint	Maire délégué	Commune	31,00%	1 205,71 €
JEAN	Valérie	6ème adjointe	Adjointe	BLA	18,00%	700,09 €
LEBEL	Bruno	7ème adjoint	Maire délégué	Commune	31,00%	1 205,71 €
SAUVAITRE	Marie	8ème adjointe	Adjointe	BLA	18,00%	700,09 €
ROUSSEL	Mathieu	9ème adjoint	Adjoint	BLA	18,00%	700,09 €
BROCHARD	Cécile	10ème adjointe	Adjointe	BLA	18,00%	700,09 €
LEVEY	Marc	11ème adjoint	Adjoint	BLA	18,00%	700,09 €
PERCEVAULT	Erick	Maire délégué	Maire délégué	Commune	28,30%	1 100,70 €
LEHEE	Stephen	Maire délégué	Maire délégué	Commune	20,57%	800,05 €
BOUJU	Isabelle	Maire déléguée	Maire déléguée	Commune	15,43%	600,13 €
LAMOUREUX	Frédéric	Maire délégué	Maire délégué	Commune	15,43%	600,13 €
BROHAND	Loïc	Adjoint délégué	Adjoint délégué	Commune	7,62%	296,37 €
MAILLET	Eve	Adjointe déléguée	Adjointe déléguée	Commune	7,62%	296,37 €
BRUNIER-COULIN	Marie-Pierre	Adjointe déléguée	Adjointe déléguée	Commune	7,62%	296,37 €
LEROUGE	Eric	Adjoint délégué	Adjoint délégué	Commune	7,62%	296,37 €
MORON	Olivier	Adjoint délégué	Adjoint délégué	Commune	7,62%	296,37 €
LECLERC	Alice	Conseillère déléguée	Conseillère déléguée	BLA	7,62%	296,37 €
BUTRUILLIE	Véronique	Conseillère déléguée	Conseillère déléguée	BLA	7,62%	296,37 €
TOUCHET	Robert	1er Adjoint délégué	Adjoint délégué	Commune	7,62%	296,37 €
CATROUX	Sophie	2eme Adjoint délégué	Adjoint délégué	Commune	1,29%	50,17 €
LE MASLE	Didier	Adjoint délégué	Adjoint délégué	Commune	7,62%	296,37 €
GUELARD	Thomas	Adjoint délégué	Adjoint délégué	Commune	7,62%	296,37 €
DROUET	Ghislaine	Conseillère déléguée	Conseillère déléguée	BLA	7,62%	296,37 €
DERSOIR	Armelle	Adjointe déléguée	Adjointe déléguée	Commune	7,62%	296,37 €
BARGEL	Thierry	Conseiller délégué	Conseiller délégué	BLA	7,62%	296,37 €
BOUGEOIS	Bernard	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
ROSELIER	Alain	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
DESME	Francine	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
GUILLET	Monique	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
GODARD	Claire	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
BARANGER	Jocelyn	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
FOURNIER	Gilles	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
GOULU	Isabelle	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
LEROUX	Eric	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
GUILLEMOT	Lionel	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
SENEZ	Delphine	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
DROUIN	Nadia	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
BUFFET	Pieric	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
BERTHAUD	Claire	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
RABOUIN	Céline	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
LEROY	Vincent	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
DURAND-JALIER	Agnès	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
GALLIEN	Adeline	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
PERCHER	Aurélie	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
DUCHESNE	Aurélie	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
BOULTAREAU	Manon	Conseillère municipale	Conseillère municipale	BLA	1,29%	50,17 €
PLESSIS	Fabien	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €
BRAULT	Florian	Conseiller municipal	Conseiller municipal	BLA	1,29%	50,17 €